

DIRECTIVES DE COMPÉTITION

Finale Coupe Québec GAM-ACRO

14 au 16 mars 2025

GYMNASTIQUE
QUÉBEC



COMITÉ
ORGANISATEUR

CENTRE
SABLON
DEPUIS 1951

LIEU

COMPLEXE DESJARDINS

150 rue Sainte-Catherine, Montréal, QC, H2X 3Y2

- [Lien Google Map](#)
- Pour plus d'informations sur le site de compétition, rendez-vous sur le site web du Complexe Desjardins : <https://complexedesjardins.com/fr/>.

SERVICES AUX
ATHLÈTES ET
SPECTATEURS

(1 de 2)

HÉBERGEMENT

Zéro 1

1 boulevard Rene-Levesque Est,
Montréal, QC, H2X 3Z5

[Site web](#)

Groupe de réservation : [ICI](#)

- À partir de 155\$ par nuit

- À 5 minutes à pied du Complexe Desjardins

Holiday Inn

999 rue Saint-Urbain,
Montréal, QC, H2Z 0B4

[Site web](#)

Groupe de réservation : [ICI](#)

- À partir de 189\$ par nuit

- À 5 minutes à pied du Complexe Desjardins

DoubleTree

1255 rue Jeanne-Mance,
Montréal, QC, H5B 1E5

[Site web](#)

Groupe de réservation : [ICI](#)

- À partir de 179\$ par nuit

- Dans le Complexe Desjardins. Accès intérieur pour se rendre au site de compétition.

SERVICE MÉDICAL

Un service médical (physiothérapeute) sera offert sur le plateau de compétition.

FRAIS D'ADMISSION DES SPECTATEURS (1 de 2)

Aucun (inclus dans les frais d'inscription). Rappel de l'information remise aux rencontres de secteurs (septembre 2024) : Afin de pallier au fait que le site de compétition soit dans un lieu public, des frais d'admission de 25\$ seront ajoutés aux frais d'inscription de tous les athlètes participant à la Finale Coupe Québec GAM-ACRO.

FRAIS D'ADMISSION DES SPECTATEURS (2 de 2)

- **GAM** : Veuillez consulter la colonne "**Total Desjardins**" du fichier Excel qui indiquera le montant à payer par athlète pour la Finale Coupe Québec, soit les frais d'inscription additionnés du 25\$.
- **ACRO** : Comme un athlète peut participer à plusieurs duo et/ou groupe, les frais d'admission de 25\$ ne se calculeront pas automatiquement. Vous devrez faire le calcul manuellement selon le nombre d'athlètes participants.

ANNULATION

- Pour obtenir un remboursement, un club doit envoyer, au comité organisateur (competitif@centresablon.com) et à Gymnastique Québec (inscription@gymqc.ca), une demande écrite ainsi que les pièces justificatives motivant les raisons de cette demande de remboursement.
- Aucun remboursement ne sera accordé si les pièces justificatives ne sont pas déposées dans un délai de 24 heures avant le début de la 1^e journée de compétitions.
- Pour être acceptée, toute demande de remboursement devra obligatoirement être accompagnée d'un papier médical décrivant la nature de la blessure justifiant le retrait de la compétition. Les pièces acceptées sont les suivantes :
 - Un certificat médical provenant d'un médecin ;
 - Une attestation de blessure provenant d'un physiothérapeute membre de l'Ordre des Physiothérapeutes ;
 - Une attestation de blessure provenant d'un thérapeute du sport membre de l'Association Canadienne des Thérapeutes du Sport.
- GYMQC se réserve le droit de vérifier que le professionnel en question est membre de l'association ou de l'ordre demandé, et de refuser qu'un comité organisateur effectue le remboursement en cas de manquement.
- Aucun remboursement ne sera accordé si les pièces justificatives sont datées de plus de 7 jours.
- Le comité organisateur doit **OBLIGATOIREMENT** accepter toute demande de remboursement respectant les points ci-haut.
- Si une demande de remboursement ne respecte pas les points ci-haut, le comité organisateur est libre de tout de même prendre la décision d'effectuer un remboursement, s'il le désire.